

L'emploi dans le sport en 2023

Fin 2023, 404 500 personnes exercent un emploi dans le sport en France. Ce nombre a augmenté de 3,3 % en moyenne par an entre fin 2018 et fin 2023, plus rapidement que dans l'ensemble de l'économie. L'emploi était dynamique pour les non-salariés et pour les salariés du privé. Depuis fin 2022, la croissance de l'emploi salarié privé dans le sport est moindre ; l'emploi privé dans le sport reculerait de 0,8 % entre fin 2024 et fin 2025.

Fin 2023, 63 % des salariés dans le sport sont des hommes et 41 % ont moins de 30 ans, soit nettement plus que dans l'ensemble de l'économie. Ces parts ont augmenté depuis fin 2018, en particulier la part des jeunes salariés en lien avec le boom de l'apprentissage qui concerne 11 % des salariés du sport fin 2023. Dans le sport, les CDD, le temps partiel et le sous-emploi sont plus fréquents. Le salaire médian y est de 14 % inférieur à celui de l'ensemble de l'économie.

L'emploi dans le sport est mesuré ici selon une approche mixte «secteur d'activité» et «métier», conformément aux recommandations de l'Observatoire national du sport. L'emploi dans le sport couvre 11 secteurs d'activité relatifs à l'organisation de la pratique sportive (activités de clubs de sports, gestion d'installations sportives, etc.) et en amont de cette pratique (commerce de détail d'articles de sport, fabrication d'articles de sport, etc.), ainsi que les salariés exerçant la profession d'éducateur sportif ou sportif professionnel¹, quel que soit leur secteur d'activité, et les professeurs d'éducation physique et sportive (EPS - voir *Sources et champ*).

EMPLOI DANS LE SPORT : 404 500 PERSONNES FIN 2023

Fin 2023, en France, 404 500 personnes exercent un emploi dans le sport : 70 % sont salariées principalement du secteur privé² (284 300 personnes), 15 % salariées principalement du public (60 700 personnes, dont 37 800 professeurs d'EPS) et 15 % sont exclusivement non-salariés (59 500 personnes).

Les secteurs de l'organisation de la pratique sportive sont prépondérants : ils emploient 232 400 personnes fin 2023, dont 72 % sont salariées du privé. Les secteurs en amont de la pratique sportive emploient 99 300 personnes, salariées du privé à 96 %. Parmi les salariés du sport, quatre sur dix sont éducateurs sportifs, soit 119 100 personnes – 86 % dans le secteur privé. Les approches secteurs d'activité et métiers se recoupent partiellement : 58 % des éducateurs sportifs occupent un emploi dans l'un des 11 secteurs liés à la pratique sportive, tandis que les 42 % restants travaillent dans un autre secteur.

UN EMPLOI DANS LE SPORT TRÈS DYNAMIQUE ENTRE FIN 2018 ET 2022

Entre fin 2018 et fin 2023, le nombre de personnes en emploi dans le sport a augmenté de 17 %, soit +3,3 % en moyenne par an (*figure 1*). En particulier, l'emploi salarié privé a été très dynamique, porté par le boom de l'apprentissage qui explique environ la moitié de la hausse (cf. infra) : +3,9 % de salariés du sport principalement dans le secteur privé en moyenne chaque année entre fin 2018 et fin 2023 (contre +1,5 % dans l'ensemble du secteur salarié privé), notamment dans les secteurs de l'organisation de la pratique sportive et la profession d'éducateur sportif. Le non-salariat s'est

Figure 1

Emploi dans le sport : effectifs fin 2023 et évolution depuis 2018

	Fin 2023		Évolution annuelle moyenne 2018-2023 (en %)
	Nombre de personnes	Répartition (en %)	
Emploi dans le sport, dont	404 500	100,0	3,3
■ salariés, principalement du secteur privé	284 300	70,3	3,9
■ salariés, principalement du secteur public (y.c enseignants EPS)	60 700	15,0	-0,8
■ exclusivement non-salariés	59 500	14,7	5,1

Lecture : fin 2023, 404 500 personnes sont en emploi dans le sport, dont 70,3 % sont salariées principalement du secteur privé. Le nombre de personnes en emploi dans le sport augmente de 3,3 % en moyenne par an entre fin 2018 et fin 2023.

Champ : personnes âgées de 15 ans ou plus en emploi en fin d'année, y compris alternants, stagiaires et emplois aidés ; France hors Mayotte.

Sources : Insee, bases *Tous Salariés et Non-Salariés 2018 à 2023* ; Depp, enseignants d'EPS, calculs Injep.

aussi développé avec +5,1 % de travailleurs exclusivement non-salariés en moyenne chaque année. En revanche, dans le secteur public, l'emploi diminue (-0,8 % en moyenne par an).

Après la forte hausse qui a suivi la crise du Covid, la croissance de l'emploi est toutefois moindre depuis 2023 : +0,6 % de salariés du sport principalement dans le secteur privé entre fin 2022 et fin 2023, ainsi qu'entre fin 2023 et fin 2024. D'après une première estimation, l'emploi dans le sport dans le secteur salarié privé reculerait entre fin 2024 et fin 2025 : -0,8 %, contre -0,3 % dans l'ensemble du secteur salarié privé.

Parmi les salariés, de plus en plus d'hommes et de jeunes

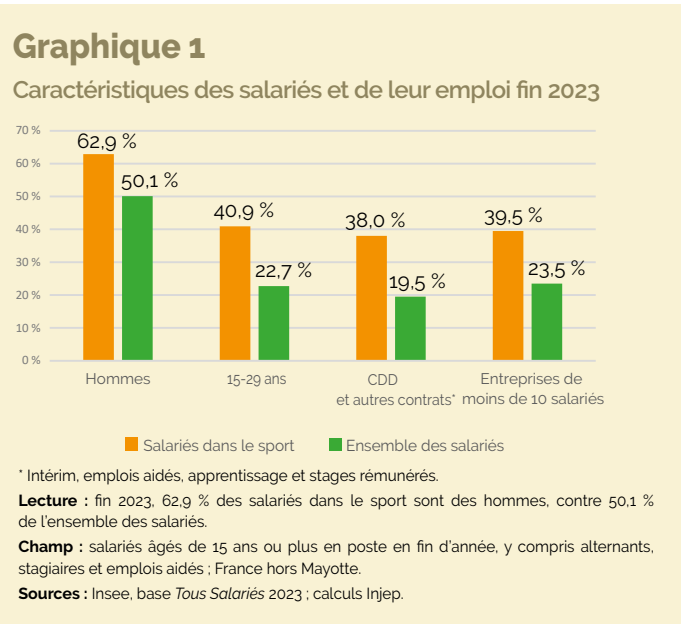
L'emploi salarié dans le sport est largement exercé par des hommes : fin 2023, ils représentent 62,9 % des salariés du sport, et jusqu'à 68,2 % des éducateurs sportifs, contre la moitié de l'emploi salarié total (*graphique 1*). En outre, la part des hommes parmi les salariés du sport

augmente depuis fin 2018 où elle s'établissait à 61,8 %, en particulier dans les secteurs de l'organisation de la pratique sportive ou parmi les éducateurs sportifs. Les salariés exerçant dans le sport sont beaucoup plus jeunes que l'ensemble des salariés (40,9 % ont moins de 30 ans fin 2023, contre 22,7 % dans l'emploi salarié total) et cela est de plus en plus le cas : les moins de 30 ans représentaient 34,8 % des salariés dans le sport en 2018, soit +6,1 points en cinq ans. Ce rajeunissement des salariés du sport est à rapprocher de la forte hausse de l'apprentissage.

DAVANTAGE DE CDD, DE TEMPS PARTIEL ET DE SOUS-EMPLOI

Fin 2023, les salariés en emploi dans le sport sont deux fois plus souvent en contrat à durée déterminée (CDD) que l'ensemble des salariés : 38,0 % contre 19,5 %, ce qui est en partie lié à la saisonnalité de certaines activités. La part des CDD a beaucoup augmenté dans l'organisation de la pratique sportive (+6,8 points entre fin 2018 et fin 2023) ou parmi les éducateurs sportifs (+7,2 points).

Le temps partiel concerne davantage les salariés dans le sport : 23,8 % et même jusqu'à 33,8 % parmi les éducateurs sportifs, en partie du fait d'horaires atypiques, contre 17,3 % dans l'emploi salarié total. Par ailleurs, le sous-emploi est beaucoup plus fréquent dans le sport : entre 2021 et 2024, 8,1 % des salariés dans le sport sont en situation de sous-emploi : ils sont à temps partiel ou au chômage mais souhaiteraient travailler plus. Par comparaison, le sous-emploi concerne 4,8 % de l'ensemble des salariés.



DES SALAIRES GLOBALEMENT PLUS FAIBLES

En 2023, le salaire moyen en équivalent temps plein (EQTP) d'un poste salarié dans le sport est de 2 530 euros nets par mois, inférieur de 3 % à celui de l'ensemble des postes salariés (2 620 euros). L'écart en termes de salaire médian est beaucoup plus élevé (14 %) : la moitié des postes dans le sport sont rémunérés moins de 1 860 euros nets EQTP par mois, contre 2 170 euros pour l'ensemble des postes salariés. Cet écart très différent par rapport à l'ensemble de l'économie selon si l'on regarde la moyenne ou la médiane est dû aux salaires exceptionnellement élevés de quelques sportifs professionnels qui tirent la moyenne à la hausse. 10 % des postes sont rémunérés moins de 1 170 euros nets en EQTP par mois (1^{er} décile ou D1), quand 10 % sont rémunérés plus de 3 310 euros (9^e décile ou D9). La dispersion des salaires, telle que mesurée par le rapport interdécile (D9/D1), est la même dans le sport que dans l'ensemble de l'économie (2,8)³.

Sources et champ

La plupart des indicateurs sont calculés à partir des données des bases *Tous salariés* et *Non-salariés* de l'Insee entre 2018 et 2023 ; ils sont complétés par des indicateurs issus de l'*Enquête Emploi* (Insee) ou des données des ministères en charge du sport, du travail et de l'éducation (**voir note méthodologique pour plus de détails**).

Les 5 secteurs d'activité relatifs à l'organisation de la pratique sportive sont les « activités des clubs de sports » (43 % des personnes en emploi dans les 5 secteurs fin 2023), « enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs » (25 %), « gestion d'installations sportives » (13 %), « autres activités liées au sport » (13 %) et les « activités des centres de culture physique » (6 %).

Les 6 secteurs d'activité en amont de la pratique sportive sont le « commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé » (62 % des personnes en emploi dans les 6 secteurs), « téléphériques et remontées mécaniques » (14 %), « construction de bateaux de plaisance » (10 %), « location et location-bail d'articles de loisirs et de sport » (7 %), « fabrication d'articles de sport » (4 %) et « fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides » (2 %).

Le fait que l'échelle des salaires soit globalement plus basse dans le sport vient en partie de la prédominance d'associations et de petites entreprises dont les salaires sont en moyenne moins rémunérateurs. Fin 2023, 38 % des salariés dans le sport sont salariés d'associations et 40 % travaillent dans des entreprises de moins de 10 salariés (24 % dans l'emploi salarié total). De plus, l'apprentissage représente 10,6 % de l'emploi salarié dans le sport contre seulement 3,9 % dans l'emploi salarié total ; la part des apprentis dans le sport a été multipliée par 4,8 depuis 2018 : cette hausse est deux fois plus rapide que pour l'ensemble des salariés.

DES TENSIONS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL MOYENNES POUR LES ÉDUCATEURS SPORTIFS

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B ou C à France Travail à la recherche d'un emploi d'éducateur sportif est globalement stable depuis 2018, autour de 36 500 personnes. En 2024, les tensions sur le marché du travail pour le métier d'animateur sportif sont moyennes. Elles ont augmenté moins fortement que pour l'ensemble des métiers ces dernières années [Dares, 2026]. Les principaux facteurs de tensions pour ce métier sont la non durabilité des emplois (CDD, temps partiel, etc.), un lien formation-emploi davantage requis que dans d'autres métiers ainsi que, dans une moindre mesure, la non attractivité salariale et une forte intensité des embauches. Plus de 8 diplômés 2023-2024 d'un BPJEPS sport sur 10 sont en emploi neuf mois après leur diplôme : dans 9 cas sur 10, une de leurs activités est en relation avec ce diplôme, mais seuls 2 sur 3 occupent un emploi principal en lien direct avec leur BPJEPS sport [Lombardo, 2025].

Claire Charavel, Samir Zine El Alaoui

1. Il n'est pas possible de les distinguer dans les données. Par simplification, on parlera des emplois d'éducateurs sportifs.
2. Les personnes multiactives ne sont ici comptées qu'une seule fois dans le secteur de leur emploi principal. Dans les analyses détaillées selon l'approche secteur, elles sont prises en compte à chaque fois si leur multiactivité concerne plusieurs domaines.
3. Dans le détail, dans le secteur privé, les salaires sont un peu plus dispersés dans le sport (rapport interdécile de 3,0 contre 2,9 pour l'ensemble des salariés du privé), alors que c'est l'inverse dans le secteur public (1,9 dans le sport contre 2,5 dans l'ensemble du public).

POUR ALLER PLUS LOIN

- Données statistiques sur l'emploi dans le sport [\[en ligne\]](#)
- « Les tensions sur le marché du travail en 2024 », *Dares résultats* n°5, 2026.
- Lombardo Philippe, « Les diplômés 2023-2024 d'un brevet professionnel d'éducateur sportif ou d'animateur (BPJEPS) », *INJEP, Fiches « Repères »* n°8, 2025.